

Direction Voirie et Déplacements

Affaire suivie par : C.VUILLEMIN

N/Réf : EP/CV/CD/729

Toute la correspondance doit être adressée
impersonnellement à M. le Maire

Besançon, le

Chère Madame, Cher Monsieur,

Vous faites partie des nombreux besontins qui, par souci légitime de l'environnement, nous alertent sur les consommations excessives qui pourraient découler des illuminations de fin d'année.

Nous pouvons toutefois vous assurer que nous partageons totalement votre préoccupation. Nous en voulons pour preuve une décision prise lors de la séance du conseil municipal du 26 octobre 2006 où nous avons décidé, dans le cadre de l'agenda 21, que la puissance totale installée pour les illuminations de fin d'année ne devra pas dépasser 2006, année de référence. L'année de référence était déjà une année où les illuminations n'étaient installées que pendant le mois de décembre et ne fonctionnaient que quelques heures par nuit.

Depuis, à chaque campagne, notre souci consiste même à diminuer cette consommation. Pour 2007, nous avons diminué de 10 % la consommation et pour cette fin d'année, la diminution sera de l'ordre de 30 %.

Quant à la période de fonctionnement, vous avez pu constater qu'à Besançon, les illuminations ne fonctionnent que de fin novembre (ou début décembre en fonction du week-end) au premier dimanche de janvier. Nous sommes donc loin des dates que vous évoquez, à savoir, début octobre/fin janvier.

Par ailleurs, grâce à un réseau de câbles prévu à cet effet, depuis plus de trente ans, nous alimentons les motifs sur un circuit différent de l'éclairage public. Ceci nous laisse la liberté de les éteindre à minuit, excepté pour les nuits de Noël et Nouvel An.

Enfin, et nous savons que cela ne vous a pas échappé, la municipalité n'a jamais engagé d'actions pour encourager les particuliers à illuminer leurs habitations.

.../...

Nous serons également d'accord pour reconnaître qu'un effort particulier est fait à Besançon pour couvrir le maximum d'espaces publics et pas uniquement là où il y a des commerces. C'est ainsi que les quartiers bénéficient également de quelques illuminations.

C'est donc bien dans un souci de préservation de l'environnement et de recherche d'économies d'énergie que la Ville de Besançon met en oeuvre les illuminations de Noël qui valorisent les espaces publics et le patrimoine architectural.

Espérant avoir répondu à votre attente, nous vous prions d'agréer, Chère Madame, Cher Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Vu, Le Directeur du Service Voirie & Déplacements,

L'Adjointe au Maire Déléguée aux Relations
Publiques,

Jacqueline PANIER.

L'Adjointe au Maire Déléguée à la Voirie
et aux Déplacements Urbains,

Nicole WEINMAN.